



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 octobre 2000
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 18 de l'ordre du jour
**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux**

Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année

**Lettre datée du 17 octobre 2000, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre que le Front POLISARIO adresse aux membres de l'Assemblée générale et aux membres du Conseil de sécurité au sujet du Sahara occidental (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 18 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Martin **Andjaba**

**Annexe à la lettre datée du 17 octobre 2000, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

New York, 13 octobre 2000

À la veille de l'examen par le Conseil de sécurité du rapport du Secrétaire général, et sur instruction de mes autorités, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-après la position du Front POLISARIO à l'égard des derniers développements du processus de règlement de la question du Sahara occidental.

Depuis son acceptation en 1988 du plan de règlement, le Front POLISARIO s'est engagé dans une coopération loyale, constante et totale avec le Secrétaire général et le Conseil de sécurité en vue de la mise en œuvre de ce plan et la tenue du référendum d'autodétermination qui en constitue l'aboutissement.

C'est dans cet esprit que le Front POLISARIO a contribué de manière déterminante à la conclusion des accords de Houston en 1997 et accepté immédiatement le paquet de mesures proposé par le Secrétaire général lors de sa visite dans la région en novembre-décembre 1998, lesquels ont donné lieu aux protocoles sur l'identification et les recours, formellement endossés par le Conseil de sécurité en mai 1999. C'est dans ce même esprit que le Front POLISARIO a participé, plus récemment, aux réunions tenues à Londres en mai et juin et à Berlin en septembre, sous les auspices de l'Envoyé personnel, ainsi qu'aux discussions techniques organisées par l'ONU à Genève en juillet 2000.

La rencontre de Genève, censée traiter des difficultés qui entravent, à l'heure actuelle, la poursuite du processus référendaire, et en particulier de la question des recours, n'a pu enregistrer le moindre progrès. En effet, le Maroc qui avait, un mois auparavant, à Londres, pris l'engagement devant M. James Baker de coopérer à son règlement, a catégoriquement refusé de discuter de cette question, qui constitue pourtant le principal obstacle qui empêche actuellement la poursuite du processus de règlement.

À la réunion de Berlin, le Front POLISARIO a accepté les propositions présentées par M. Baker relatives aux mesures de confiance, préconisées dans le cadre de la préparation du rapatriement des réfugiés, et ce, en dépit des insuffisances du document présenté à cette occasion. La délégation marocaine a, comme à son habitude, refusé la proposition de l'Envoyé personnel sur ces mesures de confiance, comme elle a réitéré son refus d'examiner la question centrale des recours, pourtant proposée, de nouveau, par M. Baker.

Ainsi, au lieu de coopérer avec les Nations Unies comme il s'y est engagé, le Royaume du Maroc, qui au cours des trois dernières années a multiplié les obstacles pour empêcher la mise en œuvre du plan de règlement et la tenue du référendum, tente aujourd'hui de faire croire que ce plan ne peut être mis en œuvre et de lui substituer une approche qui vise à l'enterrer définitivement et à légitimer son occupation du Sahara occidental.

Le Front POLISARIO rejette cette nouvelle manœuvre marocaine en ce qu'elle constitue un détournement du processus référendaire conduit par les Nations Unies et un flagrant déni au peuple sahraoui de son droit sacré à l'autodétermination.

De fait, l'abandon du plan de règlement auquel pousse aujourd'hui publiquement le Royaume du Maroc conduirait à l'effondrement de tout l'édifice patiemment construit au cours des dernières années et dont le cessez-le-feu constitue un élément indissociable.

Le Front POLISARIO voudrait réaffirmer une fois de plus son attachement au plan de règlement accepté par les deux parties et soutenu par l'ensemble de la communauté internationale, convaincu que seule la tenue d'un référendum d'autodétermination, libre et impartial, est de nature à permettre au peuple sahraoui de choisir librement son destin et de régler de manière juste et définitive un conflit qui dure depuis 25 ans.

Dans ce contexte, le Front POLISARIO tient à réitérer sa pleine disposition à poursuivre le dialogue et la négociation avec le Royaume du Maroc sous l'égide de l'Envoyé personnel du Secrétaire général dans le strict cadre du plan de règlement, des accords de Houston et des protocoles de mai 1999, en vue de surmonter les ultimes obstacles que rencontre la mise en œuvre du plan de règlement et de tenir au plus tôt le référendum d'autodétermination tant attendu.

Le Représentant du Front POLISARIO
(*Signé*) Ahmed **Boukhari**
